L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 AVRIL 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 2 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au magasin du M. G. Levie, rue du Canal No. 122, a tiches de fantaisie, etc., etc.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, jambons secs salés.

Par G. de Férriet & Co., rue Petite entre Casacal et Moreau, meubles.

Par S. Guinault, coin Passage de la Bourse et Bienville, meubles.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face de la rue Lafayette, maïs, farines : au No. 5 de la rue Front coin Commune, oranges.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, en face de la rue Lafayette, farine et farine de maïs.

Jambons—Jambons—Voir l'annonce de D. E. Morpay, encanteur.

Farine de maïs et de blé.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Jeudi, 2 avril.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Capitola avec Mlle Harrison—Grand succès de Mlle Leona Dare.

THÉATRE ST. CHARLES—Débuts de MM. Baker et Farron, comédiens distingués.

Faux Scrupules en fait de Finances.

Il est bon d'avoir des sentiments chevaleresques, mais à la condition d'y mettre de l'égalité, c'est-à-dire d'exercer la chevalerie envers tous et non envers quelques uns seulement au détriment du plus grand nombre. La chevalerie, dans ce dernier cas, devient de l'injustice et c'est un abus que nous devons dénoncer comme tous les autres, principalement quand il entrave et rend presque impossible l'administration financière de tout un Etat. Il y a des Chambords dans le Sud, ce n'est pas douteux ; nous les respectons, nous les admirons même; nous saluons en eux les vestiges moraux du passé ; mais leurs scrupules en matière de dettes publiques nous semblent être plutôt le résultat d'anciennes impressions domestiques que de manifestations sensées d'une morale qui a fait son temps, et à laquelle un régime de guerre a substitué des enseignements violents et arbitraires.

Un de ces Chambords nous paraît être le dernier vouverneur élu de l'Etat de la Virginie qui s'ingénie, très honnêtement, trop honnêtement, dans le message dont nous avons donné à nos lecteurs un résumé télégraphique, à rechercher non le moyen de délivrer son état des charges financières sous lesquelles il gémit, mais au contraire le moyen de faire face à toutes comme si l'honneur y était engagé. On sait de toute éternité, cependant, qu'en fait de dettes il n'y a de légitimes que celles qui ont été contractées librement et volontairement. Un individu qui a signé un billet par contrainte ou par violence, ne doit rien.

La Virginie, livrée à elle-même, eût-elle signé tout ce qu'on prétend qu'elle doit aujourd'hui ? Certainement non. Eh bien, elle ne le doit pas. Ce n'est pas même un principe nouveau que nous émettons, c'est un principe ancien comme le monde : la liberté seule fait la légitimité des engagements. Encore faut-il que cette liberté soit instruite et ne soit pas surprise, car la fraude, tout aussi bien que la violence, vicie les contrats et les annule.

Nous nous étonnons donc qu'un gouverneur démocrate, bien né, intelligent, comme M. Kemper de la Virginie, ait insisté pour le maintien d'un fardeau au volume du quel il sait très bien que son Etat n'a jamais volontairement et librement donné son adhésion, qu'il s'est grossi et développé au contraire en dépit de toutes ses protestations et de ses plaintes, et qui amoindrit chaque jour de stérilité tous ses efforts, tous ses travaux et toutes ses entreprises

La délicatesse de ce gouverneur est d'autant plus surprenante qu'il avoue volontiers que la Virginie est dans l'impuissance de satisfaire actuellement à toutes les obligations qui pèsent sur elle. Il propose en conséquence une réduction d'intérêt, mais temporaire, juste assez longue pour laisser respirer l'Etat, et pour l'accabler de nouveau quand il aura repris haleine. Il propose que le gouvernement des Etats-Unis garantisse en attendant, le paiement des sommes qui resteront en arriérc, et que l'Etat s'engage à respecter tout ce qui a été fait en son nom dans le passé et tous les arrangements qu'on prendra à l'avenir ou qu'on pourra prendre afin d'alléger une situation qui est intolérable pour le moment. Ce message nous rappelle le mémoire de notre Conseil de Ville qui, tout en avouant que les taxes actuelles équivalaient à la confiscation, ne proposait pour sauver la propriété que des moyens insignifiants, sans dire un mot contre les contrats frauduleux et les dettes illégales qui en ont été le résultat.

Nous ne dirons pas que notre Conseil de Ville ait tenu à donner un exemple de noblesse de la nature de celle qui a inspiré le gouverneur Kemper. Ce dernier est un preux, un vrai chevalier de l'ancien régime ; il ne redoute ni les détenteurs de bons ni les agioteurs et ce n'est pas pour eux qu'il veut sauver les charges au respect des contrats. Il est retenu seulement par un sentiment d'honneur exagéré ; il croit que la vieille Virginie perdrait à la banqueroute une réputation qui vaut plus que l'or et qu'il est préférable pour elle de souffrir plus longtemps en conservant cette réputation jusqu'ici sans tache.

C'est là, selon nous, un faux sentiment d'honneur ; c'est là du Chambordisme. L'honneur ne doit pas consister à faire le profit des uns et le malheur des autres. Toutes les dettes contractées par les Etats du Sud après la guerre, sous les gouvernements radicaux sont illégitimes. Elles sont illégitimes parceque le peuple de ces Etats n'était pas également représenté dans les législatures. Une partie des citoyens était frappée d'incapacité électorale, et quand par un hasard extraordinaire quelques bons candidats, attachés au pays, parvenaient à se faire élire, ils étaient exclus des assemblées délibérantes par l'arbitraire oppresseur de la majorité, majorité d'ailleurs composée presque toute entière d'hommes ne possédant rien, conjurés contre les propriétaires du sol, et cherchant à se faire un avoir dans le naufrage de toutes les fortunes, et privées et publiques. Telle est la représentation qui a créé les dettes de la Virginie et celles de tous les autres Etats du Sud.

Maintenant la question que le gouverneur Kemper n'a pas traitée, et qu'il semble même ne pas avoir entrevue, est celle-ci : Faut-il continuer à faire payer par le peuple d'un Etat des dettes qui n'ont été contractées ni par lui ni pour lui ? La question posée ainsi est toute résolue. Un sentiment de justice publique, impose le devoir d'éteindre ces dettes Ici, le point d'honneur cède à l'équité.

☞ Les pilules purgatives sont devenues une nécessité avec le peuple américain. En vérité, les cathartiques ont toujours été et doivent-être toujours employés sous quelque forme, par tout le reste humain. Dans ce pays, la forme pilulaire a toujours été de plus en plus en faveur depuis les premières pilules faites d'aloès et de rhubarbe. La haute place qu'elles occupent dans la confiance publique leur a été finalement assurée par les *Pilules Cathartiques* d'Ayer, combinaison la plus habile que la science ou l'art puisse produire contre les maladies dont il s'agit d'opérer la guérison. Les malades qui ont besoin de pilules, ne doivent pas hésiter plus longtemps à employer les pilules d'Ayer s'ils sont dans un pays où ils peuvent se les procurer.

Allez au Cincinnati Beer Saloon, No. 8 Royale, près Donaue, et demandez, pour 5 cents, un verre de bière (lager), égale en qualité à celle qui se vend 10 cents dans les établissements de premier ordre.

—Entendu dans les coulisses d'un petit théâtre :

—Mais descends-donc, bavarde! Je te dis que voilà deux heures que ce pauvre bonhomme l'attend à la porte !

—Eh bien ! c'est son métier de faire le pied de grue!

—C'est donc ton pédicure !

CONSÉCRATION DU MONUMENT ÉLÉVÉ AUX SOLDATS CONFÉDÉRÉS.—Une touchante cérémonie doit avoir lieu lundi prochain, 6 avril, à cinq heures après midi, dans le cimetière Greenwood. C'est la consécration d'un monument élevé à la mémoire des soldats confédérés morts dans cette ville par les soins de la société de bienfaisance des Dames de la Louisiane. Cette société établie d'abord dans le but de secourir les blessés revenus de la guerre, après avoir accompli son œuvre d'humanité, a résolu déployer ce qui lui restait d'argent à l'érection d'un monument destiné à rappeler le souvenir de ceux qui sont morts pour la défense de la cause perdue : c'est ce monument, aujourd'hui terminé, qui sera consacré lundi.

Les cérémonies consisteront en : une prière par le révérend Dr. Palmer, un discours par l'honorable H. N. Ogden, et la bénédiction par l'évêque Wilmer.

Le clergé de toutes les religions et le public sont invités à assister à la cérémonies. Nous ne doutons pas qu'un grand nombre de personnes ne répondent à cette invitation et nous pensons que les offrandes florales ne feront pas défaut.

Nous donnerons dans un prochain numéro quelques détaile sur le monument qu'il s'agit d'inaugurer.

LOTERIE DU KENTUCKY.—Voici les premiers numéros sortis au tirage de la Loterie du Kentucky le 31 mars,

Le No. 55,104 a tiré le prix capital de $187,500 ; le No 21,101 a tiré le lot de $75,000 ; le No 32,322, le lot de $37,500 ; le No 964 le lot de $18,750 : les Nos 1950,—55,056,—3571,—12,211,—47,595—ont gagné $7500 chacun ; les Nos 36,577,—9507,—48,333,—33,198,—37,893,—16,341,—1288,—37,539,—46,295,—49,159,—14,846,—21,818,—56,847,—11,491,—23,545,—20,834—51,281,—56,097,—49,533,—27,464,—56,752,—28,574—ont gagné $3750 chacun. Le No 31,494 a gagné $3500. Tous ces lots ont été au dessus de $1000 chacun.

Les numéros suivants ont été tirés depuis le dernier rapport : 41,633,—12,211,—95,595 et 49,585 ont tiré $7500 chacun ; le No 58,171 a tiré $13,125. Le prix capital de $187,500 a été gagné par le No 55,104. On ignore qui a pris ce billet. Le billet No 1950 a tiré $7500 et le No 32,322 a tiré 37,500.

MARCHANDISES NOUVELLES.—Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce de la maison Galinier, rue Royale 101, qui vient de recevoir maintes nouveautés parisiennes en chapeaux, pailles, ornements, etc.... tout à fait remarquables par leur variété et leur élégance. Le prix en est très modéré.

ESSAYEZ LA BIÈRE-LAGER, à la température de glace, qu'on vend au détail dans le Salon de Bière Cincinnati, No 32 Royale et vous ne manquerez pas d'y retourner de préférence à tout autre établissement du même genre.

FRANCE.

LES ELECTIONS DU 29 MARS.

Une dépêche de Paris, que nous trouvons dans les journaux de Louisville, annonce que les candidats républicains pour l'Assemblée ont été élus, aux élections du 29 mars, dans le département de la Haute Marne et dans celui de la Gironde.

La même dépêche dit que le bruit de la mort de M. Thiers avait causé samedi une certaine agitation à Paris ; ce bruit n'avait aucun fondement.

LE PROJET DE LOI ÉLECTORALE.

Les journaux de Paris, du 13 mars, publient le texte du projet de loi électorale, rédigé par M. Batble, rapporteur de la commission des Trente. Comme la discussion de ce projet n'aura lieu qu'après la rentrée de la Chambre, nous croyons inutile d'en donner le texte ou l'analyse.

Parmi les appréciations que le projet de loi électorale inspire aux journaux, une des plus curieuses est celle du *Soir*, feuille ministérielle. La voici :

Exegi monumentum! La commission des lois constitutionnelles a entendu hier la lecture du projet de loi électorale, qu'elle vient de discuter pendant trois mois. C'est une œuvre considérable, en 4 titres et 44 articles. Si la longueur fait quelque chose à l'affaire, les Trente ont le droit de se montrer fiers. Ils ont élevé un véritable édifice constitutionnel, dont le seul défaut est de manquer de fondement, de même que la fameuse jument de Roland aurait été parfaite, si elle n'avait été morte. "Les membres de la Chambre des députés, dit l'article 1er de la nouvelle loi, sont nommés *de l'Assemblée* par la nomination de la Chambre des députés ! Nous sommes enchantés de l'apprendre ! Nous ignorons jusqu'ici à quelle Assemblée devait s'appliquer la loi élaborée par la commission. Elle s'appliquera à la Chambre des députés; nous l'y voyons aucun inconvénient. Elle aurait pu tout aussi bien servir à l'élection des sénateurs. Son caractère élastique lui permettait de satisfaire à la fois à toutes les exigences. Représentation des intérêts, représentation du nombre, souveraineté nationale, suffrage universel cens électoral, etc, elle embrasse tous les systèmes, toutes les théories; c'est une sorte de caravensérail où on peut se réunir le soir pour se reposer un instant de quelque point de l'horizon que l'on sait porté le matin, et quelle que soit la route qu'on veuille suivre le lendemain.

En faisant une loi électorale où le nombre et les intérêts sont amalgamés, Dieu sait comment ! ils ont méconnu le grand principe de la réparation des pouvoirs ; ils ont oublié que la représentation du nombre doit, dans toute constitution bien faite, être distincte de la représentation des intérêts. C'est au gouvernement à réparer leur méprise, en présentant au plus vite la loi des deux Chambres.

Nous empruntons à la *Patrie* du 14 et du 15 mars les informations suivantes :

Tant à la présidence que dans les ministères, on s'entretient beaucoup des lois destinées à définir les pouvoirs du chef de l'Etat.

On insiste sur leur opportunité, et, d'après les uns dit-le gouvernement, bien persuadé que la commission des Trente aura achevé son travail, soumettra à la Chambre, à la rentrée des vacances de Pâques, les lois d'organisation du Septennat.

Il se confirme que, faute de preuves l'affaire de M. le colonel Stoffel, soulevée par la justice militaire, n'aboutira pas.

On se rappelle que M. le colonel Stoffel était accusé de suppression ou détournement de dépêches.

On nous annonce que M. Jules Simon terminé, en ce moment, l'*Histoire anecdotique du 4 septembre*, qui comprend tous les événements qui se sont succédés depuis la chute du gouvernement impérial jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale.

Le prince Clovis de Hohenlohe, le nouvel ambassadeur d'Allemagne à Paris, arrivera à la fin du mois.

Ce diplomate jouit de la confiance toute particulière du prince de Bismarck, dont il partage les idées. Catholique lui-même, il a un frère, le cardinal Gustave de Hohenlohe, qui depuis le concile demeure éloigné de Rome. Un autre de ses frères, le duc de Ratibor a protesté par une adresse à l'empereur Guillaume contre l'épiscopat prussien, qui refusait de se soumettre aux lois ecclésiastiques. Les trois sœurs du nouvel ambassadeur sont luthériennes.

Les manifestes communards se succèdent et tendent tous au même but : la révolte contre l'autorité établie et le renversement de l'ordre social.

Hier bonapublions, d'après les journaux de Lyon, un *factum* violent enveloppant l'Assemblée nationale, le gouvernement et ses représentants dans la même animosité et le même anathème. Aujourd'hui, une feuille de cette ville, la *Décentralisation*, nous révèle l'existence d'un MANIFESTE DU GÉNÉRAL CLUSERET, EX-COMMANDANT EN CHEF DES TROUPES DE LA COMMUNE (il s'en vante!) AUX TRAVAILLEURS.

Le document se compose de trois pages, en petit texte, d'injures contre l'armée et contre ses chefs ; puis il se termine par cet appel dont le bon sens n'échappera à personne :

" Travailleurs, veillons, serrons nos rangs, et soyons prêts pour faire triomphe du travail de l'oisiveté et de tous les vices qu'elle engendre. "

Que Cluseret pense et parle de la sorte, cela n'a rien en définitive qui nous étonne ; cela prouve seulement combien peu ces gens du 18 mars se repentent de leurs forfaits et combien peu aussi les demandes d'amnistie formulées à leur égard sont opportunes ; mais un détail nous est révélé qui a son importance. Il paraît que M. Loyson, ex-père Hyacinthe, serait à Genève l'un des hôtes les plus assidus dudit Cluseret. La *Décentralisation* l'affirme, d'après une lettre qui lui est adressée de Suisse et qui lui semble mériter toute confiance.

—Mgr Méglia est définitivement nommé nonce à Paris.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La salle de ce théâtre continue à être bien garnie tous les soirs, et il ne saurait en être autrement tant que durera l'engagement des deux *étoiles*, Mlle. Alice Harrisson et Mlle. Léona Dare. Cette dernière surtout fait véritablement fureur, et l'enthousiasme du public augmente de plus en plus chaque soir.

Il nous serait impossible de donner une description des tours prodigieux qu'elle exécute, avec la plus grande facilité apparente, il faut les voir pour y croire.

M. Bidwell a bien mérité des habitués de son théâtre en leur faisant connaître Mlle. Léona Dare.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

George Washington

Il est à remarquer que depuis l'émancipation des esclaves, sur cent nègres, pris au hasard, il y en a soixante-quinze qui s'appellent George Washington. Cela tient probablement à ce que le *gentilhomme* de couleur aimant tout ce qui est voyant, tout ce qui fait du bruit, tout ce qui attire l'attention, croit se grandir en s'affublant d'un nom glorieux.

Hier, un certain George Washington—inutile de dire à quelle race il appartient—s'est présenté à l'établissement de soda de M. Hugh McCloskey, rue St-Charles, et a voulu se faire servir.

Le garçon, un jeune irlandais, l'a regardé dans le blanc des yeux, comme l'on dit, et l'a informé que le prix du soda avait augmenté considérablement depuis quelques jours, et qu'il était forcé de demander cinq dollars pour un verre.

L'africain stupéfait s'est retiré, et après avoir consulté des amis influents dans la clique radicale, il s'est décidé à intenter un procès à M. Mc Closkey, par devant l'inévitable pseudo-juge Lynch, réclamant cinq cents piastres pour l'atteinte portée à sa dignité de citoyen.

Crevasse.

Vers huit heures, avant hier soir, la levée en face de l'habitation de M. F. Fleitas, dans la paroisse St-Bernard, à cinq milles plus bas que les Casernes, a cédé sous la pression des eaux hautes et une crevasse s'est produite. Les dégâts ont été réparés pendant la nuit, mais le danger est encore très grand.

La condition de la levée entre les rues Claout et Louisa, en face de la fabrique d'huile, laisse toujours beaucoup à désirer. Il y a plusieurs fissures par lesquelles l'eau passe facilement.

On rapporte aussi que la levée est en mauvais état, au pied de la rue Poland.

Pseudo-avocat général versus pseudo-auditeur des comptes.

M. Field s'est présenté hier matin devant la cour dite suprême, pour demander le pseudo juge Hawkins, demandant que M. Clinton, qui remplit les fonctions d'auditeur des comptes, sous l'administration de M. Kellogg, soit cité à comparaître devant ce tribunal pour expliquer pourquoi il ne serait pas condamné pour mépris de cour. Je dit M. Clinton ayant émis trois mandats de $500 chacun, à l'ordre de Mr. timer F. Smith, conformément au bill des allocations adoptépar la Législature du Mechanics' Institute, sans avoir égard à l'injonction obtenue par le pseudo avocat général.

M. Hawkins voulant donner à M. Clinton le temps de réfléchir a ordonné que celui-ci comparaîtrait devant lui, samedi prochain.

La Loi du Dimanche.

Il paraît que la loi du dimanche est bien décidément morte-née, et que les cafés, les restaurants et les théâtres continueront à être ouverts en dépit des puritains et des tartuffes. C'est M. Belchi, greffier du sénat de la pseudo-législature, qui l'a dit, et on peut le croire sur parole, car, on l'a accusé plusieurs fois d'être un *faiseur* et un *défaiseur* de lois.

La lettre suivante a été adressée par lui au rédacteur en chef du *République*.

Nouvelle Orléans, 31 mars, 1874.

Monsieur, — Plusieurs comités s'étant adressés à moi pour obtenir des informations relativement au bill connu sous le nom de " loi du dimanche, vous m'obligerez en insérant dans les colonnes de votre journal la réponse suivante :

Tous les bills légalement adoptés par les deux Chambres de la Législature ont été enregistrés et référés à qui de droit.

Le bill du sénat portant le No. 73, ayant pour titre : "un acte pour régulariser et réglementer les cafés et autres *lieux d'amusements*, et pour prohiber la vente des liqueurs le dimanche," n'a pas encore été enregistré, pour les raisons qui suivent :

Le comité d'enregistrement s'est ajourné ; mais, malgré l'ajournement, je suis autorisé à enregistrer tous les bills qui ont passé les deux chambres. Eu égard au regarde " la Loi du Dimanche", le journal de la Chambre des Représentants dit que les bills du Sénat portant les Nos 440 et 73, ont été présentés et adoptés en même temps, ce qui, à mon avis, n'est pas légal.

Le journal ajoute qu'une motion de suspendre l'ordre du jour pour s'occuper de ces deux bills, a été rejetée par un vote de 30 contre 61, la majorité requise en pareil cas étant de 65.

Par ce vote donc, les deux bills ont été rejetés, qu'il fut légal ou non de les présenter tous les deux à la fois.

J'ai consulté l'avocat-général à ce sujet, et son opinion est que le bill n'a pas été adopté et que je ne dois pas l'enregistrer.

Respectueusement,

P. E. BETCHEL,
Secrétaire du Sénat.

Les Voleurs à Alger.

Avant hier soir, plusieurs coquins sont entrés dans la grocerie de M. J. Buchanan, au coin des rues Madison et Homer, et sont partis en emportant un butin considérable, évalué à $ 400.

Les voleurs ont *travaillé* avec beaucoup de précaution, car ils ont forcé la porte du magasin, et ils ont roulé des barils de farine et transporté des caisses, sans éveiller les propriétaires.

Incendie à Alger.

Avant hier, vers dix heures et demie, le feu s'est déclaré dans une maisonnette basse, située au coin des rues Villeré et Bouny, appartenant à la succession Ramdolph, représentée par M. R. Woods, et occupée par Prosper Bibodeaux, qui y tenait un café. La bâtisse a été complétement détruite.

Les flammes ont gagné la maison voisine, rue Bouny, appartenant à M. Zinger et habitée par lui, et elle a été partiellement endommagée par l'eau et par le feu.

Les pertes sur la première bâtisse sont évaluées à $2,500. Le café de M. Bibodeaux était assuré pour $1500 à la compagnie des Marchands.

Les pertes de M. Zinger ne sont couvertes par aucune assurance. Le feu est l'œuvre d'un incendiaire.

Un autre Incendie.

Vers dix heures, hier soir, le feu s'est manifesté dans la maison basse située au No. 16 rue Louisa, appartenant à Mme. J. Fenner et occupée par Valentine Miller, qui y tenait un magasin de chaussures.

La bâtisse a été consumée, ainsi que les marchandises. Les pertes de Mme. Fenner sur la maison sont couvertes par une assurance et les marchandises de Valentine Miller sont également assurées pour $1,000 dans la compagnie des marchands.

Rapport mensuel de l'Hopital de Charité.

M. L. M. Tourné, secrétaire de l'Hopital de Charité, nous a communiqué le rapport suivant pour le mois de mars :

339 patients ont été admis, 315 ont été déchargés, 59 sont morts. 4 se sont échappés. il en reste 507 le premier avril.

Des 339 patients reçus, 183 sont nés à l'étranger. 149 aux Etats Unis, et il y en a deux dont on ne connaît pas le lieu de naissance.

TEMPERATURE.—1er avril 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	70	21
12 M.	67	1
3 P. M.	66	18
6 P. M.	66	18

Des garçons nombreux et attentifs et un local à la fois vaste et parfaitement aéré ajoutent au plaisir des consommateurs qui viennent au salon de Cincinnati, No 32 Royale, boire l'excellente bière qui s'y débite à raison de 5 cents le verre. L'établissement est spacieuj et décoré avec goût.—C'est le plus élégant de la ville.—et l'honorabilité du propriétaire joint à l'excellente administration de la maison le placera bientôt à la tête des établissements du même genre à la Nouvelle Orléans.

—Voici un conseil que nous trouvons dans une lettre adressée par Garibaldi au rédacteur en chef d'une feuille italienne : *Le Lucifero* d'Ancône :

Caprera, 28 février.

Je lis avec grand intérêt votre courageuse feuille.

Je vois d'avis que nous devons, nous autres Italiens, "*ne pas imiter la France et l'Espagne dans leurs exagérations*, et nous conjurer d'être franchement républicains.

G. GARIBALDI.

—Le *Times* du 31 mars annonce l'arrivée à Londres de M. le duc d'Aumale venant de Paris.

S'il la nouvelle est exacte, M. le duc d'Aumale serait parti pour se rendre à Paris, au sortir du bal du tribunal de commerce, auquel il assistait lundi soir.

RÉCLAMATION DE M. BÉRENGER.—En reproduisant hier une lettre dont l'*Ordre* avait publié le *fac-simile*, nous mentionions sous toutes réserves la supposition d'un de nos confrères qui attribuait cet écrit à M. Bérenger.

L'honorable député de la Drôme vient de relever cette assertion par la lettre suivante adressée au *Pays* :

Monsieur le rédacteur.

Il vous plaît dans un article publié à la suite du 9 mars, sous le titre : *Les aveux d'un républicain*, de m'attribuer une lettre sans adresse, sans date ni signature, trouvée accidentellement dans un lieu que vous n'indiquez pas, publiée dans un journal que vous ne nommez pas, et que rien ne semble désigner particulièrement comme écrite par un membre du groupe politique auquel j'appartiens.

Cette lettre n'est pas de moi. J'ai l'habitude de signer ce que j'écris.

Tout me porte, en outre, à croire que son origine est fort équivoque.

Enfin, je suis autorisé à dire qu'aucune vérification n'en a été faite chez la personne que vous désignez.

Permettez-moi de ne pas finir sans vous demander ce que deviendrait le crédit de la presse, et, laissez-moi ajouter, dans un sens restreint toutefois, la sécurité des citoyens, si de pareils procédés se généralisaient ?

Publier une lettre absolument confidentielle, livrée par le hasard à des mains tierces, serait déjà sujet à critique. Mais l'attribuer par pure hypothèse, et dans le seul but de s'en faire un élément plus autorisé de polémique, à un homme revêtu d'un caractère public, n'est ce pas dépasser les droits du journalisme ? Veuillez, etc.

E. BERENGER, député.

Paris, 11 mars 1874.

CANDIDATURE OUVRIÈRE A BORDEAUX.—La *Province*, de Bordeaux, publie la lettre suivante :

République Française.

LIBERTÉ,—ÉGALITÉ,—FRATERNITÉ.

Comité radical girondin.

Monsieur,

Nous venons vous informer qu'à la suite d'une réunion de notre Comité, il a été décidé, à la majorité de 67 voix contre 22, qu'une candidature *ouvrière* serait présentée, et que cette candidature aurait le même caractère que celle du citoyen Dumas aux dernières élections.

En conséquence, il a été procédé au vote sur le nom du candidat, et le citoyen MARTIN, ouvrier tonnelier, a été élu à la majorité des suffrages, à être présenté comme candidat pour l'élection du 29 mars.

Voici le programme accepté par le citoyen Martin :

1. Proclamation définitive de la République.
2. Maintien absolu du suffrage universel.
3. Les maires pris dans les conseils municipaux et nommés par eux ;
4 Séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
5 Dissolution de l'Assemblée ;
6. Retour du gouvernement à Paris ;
7. Amnistie générale.

Recevez nos salutations.

Au nom du Comité radical girondin :

Le secrétaire.

(Signature illisible.)

P. S. L'élection se faisant aux frais de tous, les lettres pour les campagnes seront *sûtes* affranchies.

LES BOIS DU DUC DE BROGLIE EN CENDRES.—Nous lisons dans la Patrie :

Un fait qui vient de se passer dans l'un des départements les plus conservateurs et les mieux pensants de la France démontre à quel point les passions démagogiques sont violemment surexcitées dans notre malheureux pays et à quels excès elles peut être entraînée pour les satisfaire.

Les journaux de l'Eure nous apprennent que plusieurs tentatives d'incendie ont eu lieu la semaine dernière dans les bois appartenant à M. le duc de Broglie, vice-président du conseil des ministres. Cet acte criminel, mis une première fois à exécution dans la soirée de jeudi dernier 5 du courant, s'est renouvelé dans la soirée du samedi 7 ; le feu, ce jour-là, fut mis dans deux endroits différents, de sorte que quel ques heures après, les secours étaient arrivés la forêt entière était déjà dévorée par les flammes.

Il n'est pas douteux, dit le *Courrier de l'Eure*, que cet incendie ait pour cause la malveillance. "La justice, qui s'est portée sur les lieux, a commencé aussitôt une information, mais jusqu'ici elle n'a aucun renseignement.

Nous savons bien que les chefs du radicalisme et tous les doctrinaires de la révolution affectent de crier bien haut qu'ils ne reculeront devant aucun moyen, même illégal, pour faire triompher leurs idées ; mais nous n'hésitons pas à les en porter sur eux l'entière responsabilité.

Ne sont-ce pas eux en effet qui, par leurs manœuvres et par les calomnies incessantes qu'ils répandent, ont créé une situation dangereuse des esprits ? Ne sont-ce pas de leurs bancs que partait récemment, il y a quelques jours, cette déclaration coupable contre de qu'on de leurs adversaires appelait les "classes oisives et spoliatrices?"

Nous avons après cela le droit de voir dans des hommes les vrais fauteurs des actes criminels que nous signalons.

LE CINCINNATI BEER SALOON.—Comme la saison des chaleurs approche, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en appelant leur attention sur ce salon, situé rue Royale, No. 32, En outre d'un choix remarquable de liqueurs, le propriétaire tient toujours à la disposition des consommateurs une bière délicieuse, *lager*, à la température de la glace, cinq cents le verre.

UN LEGS DE DIX MILLIONS.—Mme veuve Lemoir-Jousseran, décédée récemment à Paris et son hôtel de la rue Caumartin, laisse par son testament une somme de *dix millions* à l'Assistance publique.

Ce legs est destiné à la fondation, au profit des enfants de la capitale, d'un vaste hospice, où seront recueillis les infirmes et les vieillards indigents.

D'après les indications de la testatrice, partie de la somme devra servir à l'achat d'un terrain et à la construction des bâtiments ; le reste sera *exclusivement* consacré à l'entretien de l'asile.

L'administration de l'Assistance publique s'est déjà occupée de ces sortes de fondations plus lourdes que jamais, ne demandera certainement pas mieux que d'accepter ce don charitable.

Par ce même testament, Mme veuve Lemoir, sœur, en formant d'ailleurs aux intentions formelles de feu son mari, Mort à vingt ans, lègue à l'Etat toute sa collection d'objets rares et précieux.

Ce musée, qui renferme entre autres trésors artistiques un grand nombre de miniatures et de tableaux d'un travail exquis, n'est pas estimé par les connaisseurs à moins de *huit ou neuf cent mille francs*.

—On lit dans le *Courrier de Paris* :

A la suite d'une récente circulaire adressée aux journaux par la surveillance spéciale des feuilletons, plusieurs journaux de province ont été priés officiellement de ne pas continuer la publication de romans considérés comme immoraux ou dangereux pour l'esprit public.

12

VENGEANCE DE L'ESTOMAC.

L'estomac se venge-t-elle maltraité avec la ponctualité de nos horloges, irrité le avec des liqueurs brûlantes, porte-t-elle atteinte à son activité par quelque outrage que ce soit aux régles sanitaires, et il se venges sur le foie, les boyaux, le cerveau ou le système nerveux, et quelque fois sur tous ces organes à la fois, en amoncelant les douleurs. Il est bien rare qu'il n'y ait pas quelque partie sérieusement affectée de désordre ou de peine, lorsqu'on abuse de ses fonctions ou de son pouvoir. En pareils cas, il n'y a qu'un remède au quel on puisse avoir recours avec la certitude d'obtenir un soulagement immédiat et permanent. Les meilleurs toniques et correctifs, les amers de Hostetter pour l'estomac, produisent un changement immédiat et bienfaisant dans l'état malade, tout le système digestif est vivifié de nouveau, le foie réglé et fortifié ; les intestins sont délivrés de toute obstruction, les facultés ranimées et les nerfs raffermis.

MALADIES DU SANG.

"Le sang est la vie" ; lorsque cette source est corrompue, les tristes effets en sont visibles sous bien des formes—et. ceux-ci sont tellement nombreuses qu'elles formeraient le sujet de volumes. Mais comme les différentes maladies provenant d'un sang impur se guérissent par des remèdes qui chassent du système les mauvais éléments, il n'est pas d'une grande importance que je décrive chacune d'elles. Ainsi, les auteurs décrivent dinnombrables rétés de maladies de la peau, mais comme elles exigent toutes le même traitement, à quoi bon prés, il n'a pas d'utilité à savoir quel nom donner à certaines formes sous lesquelles elles se présentent du moment que vous avez le moyen de les guérir.

Je pourrais encore énumérer d'horribles cas de scrofules, de boutons de fièvres, de glandes enflées et d'ulcères ; je pourrais indiquer comment un poison virulent peut se montrer sous différentes formes d'éruptions, d'ulcères, de maux de gorge, de tumeurs, etc... mais ces différents indices d'un sang vicié cédant aux mêmes remèdes, il n'est pas nécessaire de les décrire. Purifiez parfaitement votre sang qui est la grande source de la vie et vous aurez une bonne digestion, un joli teint ; vous serez content, vous serez fort, vous aurez une bonne constitution.

Il vous faut pour cela le Golden Medical Discovery et les pilules purgatives du Dr. Pierce ; on garantit que ces deux remèdes guérissent les dartres, les herpes, les pustules, les taches, le charbon, les maux d'yeux, les enflures, les affections de la peau, de la gorge et des os, les ulcères du foie, du poumon, du cerveau, des reins et des hommes.

31 mars—6t V and C

FILLAY—Décédé mercredi, 1er avril, 1874, à 4 heures et demie de l'après-midi, THOMAS K. FINLAY, âgé de quarante-six ans, né en Irlande et résidant de cette ville depuis vingt-sept ans.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, jeudi, à trois heures et demie de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la résidence du défunt, frère, George R. Finlay, No. 464, rue Baronne.

Les amis du défunt, ceux de ses frères George R. et Alexander K., et ceux de Wheelock, Finlay & Co. sont respectueusement invités à y assister.

Décédé à sa résidence, Habitation Union, paroisse St-Jacques, le mardi, 31 de mars, à une heure et demie A. M., d'une hémorrhagie des poumons, GEORGE RULEMANN JACOBS-HAGUES, âgé de quarante-deux ans, natif de Brême et résidant de la Nouvelle-Orléans. Ses restes seront enterrés dans la paroisse St-Jacques.

☞ Les journaux de Brême et du Danemark sont priés de copier.

Décédé, hier à 3 heures, A. M., à l'âge de 4 ans, HENRY LABAUD. Ses amis et connaissances, ceux de ses familles Labaud et Larche sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 3 1/2 heures.

Maison mortuaire, 179, rue Colombus, entre Romain et Prieur, dont le convoi partira à l'heure précitée.

(Courrier de la Louisiane).

Décédé hier matin à 10 heures et demie JOSEPH MEROY, âgé de 44 ans, natif de Grenzingen, (Haut Rhin) France.

Les amis et connaissances de sa famille ainsi que ceux de son beau frère, Jules Soddati, sont invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures et demie après midi.

Le convoi partira de sa dernière demeure rue Amour, 401.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. — Les membres de la dite société sont priés d'assister aux funérailles de JOSEPH MEROY, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Amour, N° 401, entre St-Antoine et Bagatelle.

Par ordre du Président.

Avril 2—1t A. BARBIER, Secrétaire.

DEDICACE DU MONUMENT Aux Morts Confédérés,

Par la Société de Bienfaisance des Dames de la Louisiane.

La dédicace de ce monument aura lieu, au Cimetière Greenwood, le LUNDI, 6 avril, à 3 heures de l'après-midi.

Le service se composera—

D'une prière par le Rév. Dr. PALMER.

D'une allocution par l'Hon. H. N. OGDEN.

D'une bénédiction par le Révérend Evêque WILMER.

On sollicite avec reconnaissance les offrandes de fleurs dans la journée.

Le clergé en général et le public sont priés assister à cette dédicace.

En cas de mauvais temps, la cérémonie sera remise jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre de la Présidente,

MME C. M. PRITCHARD,
MME THEO. MEUTE,
Secrétaire. 2avril

Vendredi Matin 3 avril, 1874, étant sur le quai et état, les Banques ci-après, membres de la Nouvelle-Orléans Clearing House Association) seront fermées au public.

Les notes et billets échéant le 2 avril seront payables le jour suivant (4).

Citizens' Bank of Louisiana,
Union National Bank,
Louisiana National Bank,
State National Bank,
Germania National Bank,
Teutonia National Bank,
New Orleans National Bank,
Hibernia National Bank,
Bank of Louisiana,
Pike, Brother & Co.,
Canal and Banking Company,
Mechanics' National Bank,
People's Bank,
Bank of America.

ISAAC N. MAYNARD, Directeur
Nouvelle-Orléans, Clearing House, 1er avril, 1874.

NOTICE.

Taxes Spéci